



Remise à niveau des infrastructures de production et de distribution sur le site de Pierre-de-Plan pour la sécurisation de la fourniture de chaleur. Création de surfaces de bureau

Préavis N° 2025 / 20

Lausanne, le 26 juin 2025

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1. Résumé

Le chauffage des bâtiments est un enjeu central pour le Plan climat puisqu'il représente près de 60% des émissions directes totales à Lausanne. Avec son réseau de chauffage à distance (ci-après « CAD »), construit à partir de 1934, la Municipalité dispose d'un outil dont elle a la complète maîtrise pour contribuer de manière décisive à décarboner le secteur des bâtiments.

D'ici 2035, l'alimentation du CAD sera 100% renouvelable et devra couvrir environ 50% des besoins lausannois. A l'horizon 2050, il devra couvrir plus de 75% des besoins de chaleur et la moitié des bâtiments lausannois y seront raccordés.

Le préavis sollicite des investissements pour entretenir des unités de production de chaleur de l'usine de Pierre-de-Plan (révision du contrôle-commandes, remplacement des automates et mise au norme d'une chaudière) pour assurer la sécurité d'approvisionnement du CAD, permettre une prise en main à distance du centre de conduite et disposer de centrales mobiles de chauffe pour éviter la construction de nouvelles centrales de réserve dans certaines zones du réseau. Il sollicite également des crédits pour renouveler et mettre en conformité les infrastructures électriques du site et sécuriser le fonctionnement du CAD en cas de pénurie d'électricité. Enfin, il demande un financement pour la rénovation énergétique et la transformation de la tour du bâtiment de Pierre-de-Plan 4 en surfaces de bureau pour accueillir le personnel supplémentaire indispensable pour atteindre les objectifs du Plan climat.

Le présent préavis participe à la mise en œuvre des objectifs suivants du programme de législation :

15. Des réseaux et équipements performants

2. Objet du préavis

La Municipalité sollicite un crédit d'investissement du patrimoine financier de CHF 15'470'000.-, y compris coût de main-d'œuvre interne et intérêts intercalaires, pour les travaux suivants sur les installations techniques du site de Pierre-de-Plan :

- mise en conformité du réseau électrique moyenne tension/basse tension (MT/BT) de la centrale de production de chaleur de Pierre-de-Plan y compris l'achat et le raccordement d'une génératrice de secours afin de sécuriser l'approvisionnement électrique du site ;
- rénovation des installations électriques et d'automations (contrôle commande) liées à la distribution et à la production de chaleur ;
- mise en conformité et mise à niveau de trois unités de production de chaleur de l'usine ;

- l'achat de deux unités mobiles de production de chaleur afin de sécuriser la fourniture de chaleur en cas d'avarie sur le réseau et pour des travaux de renouvellement du réseau.

La Municipalité sollicite également un crédit du patrimoine administratif de CHF 1'500'000.-, y compris intérêts intercalaires et équipement en mobilier des places de travail, pour transformer la tour de Pierre-de-Plan 4, aujourd'hui inutilisée, en surface de bureau permettant la création de 50 places de travail sur quatre étages.

3. Préambule

Le site de production de chaleur de Pierre-de-Plan été mis en service en 1934 afin de répondre à la demande en chaleur de l'Hôpital cantonal. À l'époque, des chaudières au charbon étaient utilisées afin de produire l'eau surchauffée qui était distribuée dans les conduites. Bien que les conduites de distribution soient encore aujourd'hui toujours les mêmes, les moyens et sources de production ont passablement évolué. En effet, le charbon a été remplacé en premier lieu par le gaz et le site de Pierre-de-Plan s'est progressivement transformé en centre de conduite des installations de production (celles présentes sur le site ainsi que les installations décentralisées de Malley, des Bossons et de la STEP) et de distribution avec comme objectif premier d'assurer la fourniture de chaleur de manière la plus efficace possible, en fonction des moyens à disposition.

Certains équipements de production, principalement les systèmes de régulation, arrivent en fin de vie ou ne répondent plus aux obligations légales, notamment en termes de limite d'émissions selon l'ordonnance sur la protection de l'air (OPAir), ce qui ne permet plus le recours à ces unités de production en cas de besoin de manière sûre et conforme.

En outre, un assainissement du réseau électrique moyenne et basse tension alimentant l'usine est nécessaire compte tenu du taux de vétusté des équipements. Ces travaux représentent l'occasion de revoir les limites de propriété de l'alimentation électrique entre le gestionnaire de réseau et la Ville afin de se conformer au cadre légal en vigueur et mettre en place le réseau filaire pour une gestion complètement automatisée du site.

4. Travaux de remise à niveau du site de Pierre-de-Plan

4.1 Le réseau électrique

Au total, cinq transformateurs moyenne tension/basse tension (ci-après « MT/BT ») desservent le centre de production de chaleur afin d'alimenter les installations électriques basse tension du chauffage à distance.

Le réseau moyenne tension et les équipements des stations MT/BT appartiennent aux Services industriels (SIL) en tant que gestionnaire de réseau de distribution électrique.

La configuration des liaisons BT alimentant les installations n'est plus conforme aux normes de sécurité et de construction actuelles.

Au vu de l'état de vétusté des stations de transformation MT/BT et des liaisons MT, un renouvellement à court terme des installations est indispensable, d'une part pour limiter le risque de panne sur du matériel vieillissant et d'autre part pour améliorer la sécurité des biens et des personnes.

De plus, les stations ne répondent plus à la législation actuelle en termes d'accès, de ventilation et de concept de sécurité (compartiments coupe-feu, voies de fuites). Une mise en conformité par rapport à l'ordonnance sur la protection contre le rayonnement non ionisant (ORNI) est également nécessaire.

Un état des lieux des installations a été réalisé et une étude a suivi afin de définir les limites de propriété et de responsabilité entre le propriétaire du bâtiment et le gestionnaire de réseau, ce qui a permis d'arrêter une variante optimale répondant au cadre légal et aux contraintes de sécurité des deux activités. Avec cette variante, l'usine devient un client en

moyenne tension du gestionnaire de réseau. Les postes de transformation et le réseau basse tension seront donc propriétés des SIL comme exploitant du chauffage à distance et non plus comme gestionnaire de distribution d'électricité. Les installations encore exploitables seront rachetées à leur valeur comptable résiduelle. Cela permettra également de réduire les coûts du CAD qui bénéficiera, comme d'autres clients professionnels, d'un tarif MT.

Suite à la préparation du plan OSTRAL¹ en 2022, en lien avec le risque de pénurie d'électricité, l'architecture du futur réseau moyenne tension a été conçue afin de pouvoir îloter l'usine de production de chaleur et la conduite du réseau et l'alimenter avec une génératrice de secours en moyenne tension.

En effet, en cas de pénurie d'électricité, tout le site de Pierre-de-Plan pourrait être privé d'alimentation électrique ce qui engendrerait non seulement un arrêt de la production et de la fourniture de chaleur, mais également un risque de sécurité majeur en lien avec le maintien en pression de l'eau surchauffée pour éviter sa vaporisation.

4.2 Rénovation des installations du centre de conduite pour la production et la distribution de chaleur

Dans le cadre du Plan climat, le site de production de Pierre-de-Plan joue un rôle central pour la sécurité d'approvisionnement. Il permet d'assurer la production de chaleur en cas de défaillance d'un autre producteur de chaleur et de couvrir les pointes de consommation en hiver. L'obsolescence de certains équipements, en particulier en lien avec le contrôle-commande, rend leur exploitation de plus en plus critique.

Le centre de conduite thermique de Pierre-de-Plan, quant à lui, a été mis en service à la fin des années 70 et demande une remise à niveau générale, compte tenu des futurs défis de développement du réseau et de la production. En effet, plusieurs nouvelles installations de production de chaleur renouvelables seront réalisées dans les prochaines années², rendant plus complexe le travail de l'opérateur en salle de commande afin de maximiser l'efficacité de la production et de la distribution tout en maximisant la valorisation des ressources renouvelables.

Plusieurs installations de production de chaleur décentralisées, notamment les chaufferies de CADSTEP, des Bossons et de Malley, sont actuellement déjà pilotées à distance depuis le centre de conduite thermique de Pierre-de-Plan. Dans un futur proche, les nouvelles productions renouvelables, comme la centrale de pompes à chaleur à Ouchy pour la valorisation de l'eau du lac, s'ajouteront à ces installations pilotées à distance depuis le centre de conduite.

Les travaux d'assainissement du réseau électrique, traités au chapitre précédent, présentent une opportunité pour assainir le système filaire du contrôle-commande des infrastructures de production de chaleur dans le cadre du projet d'automatisation de l'usine et sera donc réalisé en même temps.

Une fois le système filaire déployé, de nouveaux organes, des capteurs et une partie des auxiliaires concernés pourront être remplacés afin de répondre au standard de sécurité pour pouvoir exploiter le site à distance. La plupart de ces organes étant obsolètes, ce projet représente donc l'opportunité de renouveler tous ces équipements en cohérence avec la stratégie d'exploitation à distance du site à moyen terme. En plus des organes de contrôle-commande, une remise à niveau générale des automates est nécessaire. Ces

¹ « OSTRAL est l'organisation pour l'approvisionnement en électricité en cas de crise. Elle dépend de l'Approvisionnement économique du pays (Confédération) et devient active sur son ordre si une pénurie d'électricité survient » (<https://www.ostral.ch/fr>).

² Voir en particulier le préavis N° 2023/06 « Développement du réseau de chauffage à distance à l'ouest et au sud. Financement des centrales de production de chaleur renouvelable locale à partir des eaux du lac à Ouchy et des eaux épurées à Vidy, des réseaux thermiques concernés et d'une nouvelle centrale de distribution et de production de chaleur à Malley ».

équipements sont désormais obsolètes et les fournisseurs n'assurent plus la disponibilité en stock. Le remplacement de ces automates devra être étalé dans le temps afin de garantir en tout temps la disponibilité d'une partie des installations de production. La planification de ces travaux est prévue entre 2025 et 2030.

Ces travaux vont également permettre la création d'un centre de conduite multifluide, en regroupant la salle de commande des réseaux thermiques se trouvant à Pierre-de-Plan n° 6 avec la salle de commande du réseau électrique se trouvant à Pierre-de-Plan n° 4.

Avec l'utilisation futur de l'électricité pour la production thermique au moyen de pompes à chaleur à Ouchy (valorisation de la chaleur de l'eau du lac) et à Vidy (valorisation de la chaleur des eaux usées de la STEP)³, ce centre de conduite multifluide permettra de réaliser les meilleurs arbitrages entre les énergies pour une utilisation coordonnée et optimale des ressources. La sécurité des opérateurs de nuit sera également améliorée en étant regroupé dans une même salle, de même que la collaboration entre les domaines. Les investissements pour la remise en état de la salle de commande des réseaux thermiques obsolète seront également évités.

4.3 Mise aux normes des chaudières n° 1, n° 3 et n° 5

Afin de répondre à la demande croissante, la totalité des installations de production de chaleur de Pierre-de-Plan sera nécessaire pour garantir la sécurité de la fourniture de chaleur en hiver et en cas de panne.

En effet, la totalité de la puissance installée (près de 170 MW) pourrait être engagée à terme en cas de panne en hiver sur un des producteurs de chaleur renouvelables ou de Tridel. En 2024, à titre d'exemple, seules les chaudières 1 et 2 ont été utilisées et uniquement d'octobre à avril et lors de l'arrêt des fours de Tridel pour leur maintenance annuelle, de fin mai à début juin. L'ordre de priorité des engagements des installations de production respectera le principe de la maximisation de la valorisation des rejets de chaleur et des énergies renouvelables ; en ce qui concerne les chaudières, les plus récentes, ayant le rendement le plus élevé, seront utilisées en premier lieu en cas de besoin.

Pour rappel, le site de production de Pierre-de-Plan assure la fourniture de chaleur pour le réseau historique autour de l'usine mais dessert également, via des stations de transfert de chaleur, tout le réseau sud-ouest et nord. Il contribue donc à la sécurité de l'ensemble du réseau CAD.

Le maintien de ces chaudières en bon état de marche et répondant aux normes, permet d'éviter de construire de nouvelles unités de production pour soutenir et sécuriser le développement du réseau. Pour garantir cette sécurité, les trois unités de production suivantes doivent être remises à niveaux :

- La chaudière à eau surchauffée n° 1, construite en 1990, a été assainie au niveau de son système de contrôle-commande en 2010. Cet équipement est aujourd'hui obsolète car le fournisseur n'assure plus la disponibilité des pièces de rechange. Cette chaudière, d'une puissance de 46 MW, fonctionne en deuxième ordre de priorité et est conforme à l'OPair.
- La chaudière à eau surchauffée n° 3, mise en service en 1965, et d'une puissance de 28 MW, ne répond plus aux exigences fixées par l'OPair. La Direction générale de l'environnement a accordé un délai pour une mise en conformité au plus tard à fin 2028.
- La chaudière à eau surchauffée n° 5, d'une puissance de 37 MW, a été mise en service en 1985. Elle a ensuite été modifiée en 2013 afin d'être conforme à l'OPair en ce qui concerne la qualité des gaz de fumée (installation d'un système de recirculation des gaz de fumée). Malheureusement, cette modification a eu pour effet de diminuer la

³ Voir préavis N° 2023/06 « Développement du réseau de chauffage à distance à l'ouest et au sud [...] ».

puissance de pointe de cette installation à environ 32 MW. Comme pour la chaudière 1, la régulation est aujourd'hui obsolète car le fournisseur n'assure plus la disponibilité des pièces de rechange.

Globalement, les trois chaudières nécessitent un renouvellement des systèmes de régulation qui sont obsolètes et ne garantissent plus la disponibilité des installations et ne respectent de ce fait plus l'ordonnance relative à l'utilisation des équipements sous pression (OUEP). Cette remise à niveau des systèmes de régulation doit permettre également l'ajout d'équipements supplémentaires permettant le pilotage à distance des installations de production. Le remplacement d'une partie des auxiliaires par des nouveaux, plus efficaces (notamment les moteurs des pompes), et l'ajout de convertisseurs de puissance permettra d'augmenter l'efficacité électrique des installations.

Ces chaudières, comme toutes les installations produisant de la chaleur à partir de gaz naturel, seront alimentées en gaz 100% renouvelable d'ici 2035 (aujourd'hui environ 15%).

Elles ne sont, et ne seront, utilisées qu'en cas d'appoint hivernal, après l'ensemble des installations renouvelables ou de récupération, ou de défaillance d'une autre unité de production.

5. Chaufferies mobiles

Afin de pouvoir sécuriser la production de chaleur sur le réseau, en particulier les secteurs en antenne et aux extrémités du réseau sans avoir à construire de chaudière fixe en attendant une ressource renouvelable, les SIL souhaitent pouvoir disposer de deux centrales mobiles de 5'000 kW chacune.

Les réseaux dans les zones de Vennes et de Boissonnet par exemple dépendent uniquement pour leur alimentation du site de Pierre-de-Plan auquel elles sont connectées par une seule liaison. Une fuite majeure sur le chemin de Boissonnet avait d'ailleurs impliqué en février 2024 la coupure pendant 36 heures d'environ 180 bâtiments, incluant des EMS, des institutions pour personnes handicapées et des écoles, car aucun bouclage de secours n'était possible. Le recours à des unités de production mobile avait été envisagé, mais impossible à réaliser en urgence. En effet, ces unités de production pèsent plusieurs tonnes, demandent un raccordement au réseau électrique et gaz d'une certaine puissance et leur raccordement au réseau de chauffage à distance nécessite des prises en attente déjà disponibles. Compte tenu de l'état du réseau sur le chemin de Boissonnet, des travaux de renouvellement sont planifiés à court terme (2026-2027) et s'étaleront sur quelque mois. Un emplacement a été défini pour accueillir les deux unités de production mobiles et sera équipé avant le début des travaux.

Les emplacements les plus critiques du réseau seront pré-équipés pour permettre la pose rapide de ces unités mobiles en cas d'avarie sur le réseau ou pour des travaux de renouvellement importants. Ces unités mobiles permettent d'éviter de réaliser de nouvelles centrales de production pour assurer la sécurité d'approvisionnement dans ces zones.

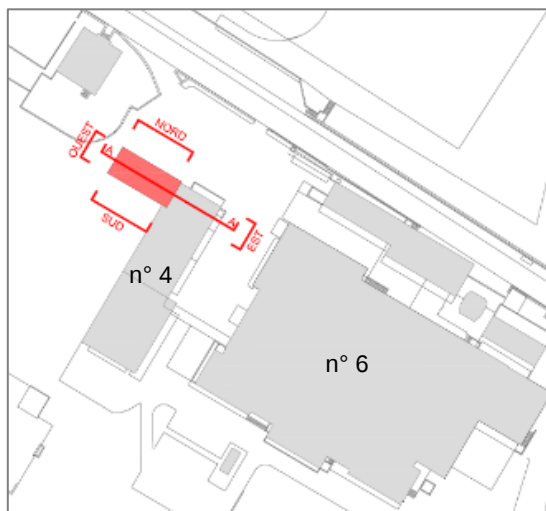
La taille des unités mobiles envisagées est compacte (un container maritime) et leur conception par bloc permet un assemblage rapide des différents composants (production, distribution, expansion, etc.) et un montage en parallèle des deux unités de production afin d'augmenter la puissance si nécessaire.

Des unités mobiles ayant recours à une solution renouvelable, notamment du pellet, ont été évaluées mais ont dû être écartées : dans un même volume, la puissance pouvant être installée était largement inférieure (de l'ordre de 250 à 500 kW au lieu de 5'000 kW). Pour rappel, la puissance moyenne des bâtiments raccordés au CAD est d'environ 200 kW. Ces unités mobiles au gaz ne seront utilisées que de manière ponctuelle et temporaire.

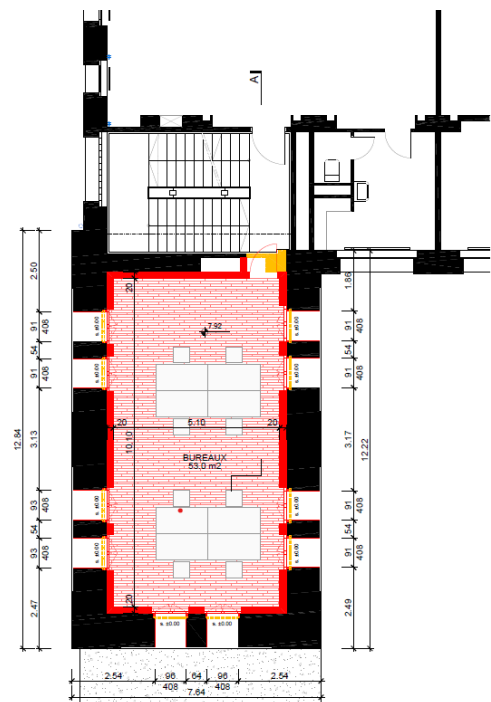
6. Transformation de la tour de Pierre-de-Plan 4 en surfaces de bureau

Le développement très important du chauffage à distance dans le cadre du Plan climat implique de quadrupler les investissements et d'engager les collaboratrices et collaborateurs nécessaires pour planifier et réaliser ces développements. Les locaux des SIL ne permettent plus d'absorber de nouveaux collaborateurs. Plutôt que de chercher à louer de nouveaux locaux, il est plus rentable d'aménager des locaux industriels inutilisés sur le site de Pierre-de-Plan.

Le projet prévoit la création de quatre étages de surfaces de bureau dans la tour du bâtiment de Pierre-de-Plan 4, d'une hauteur de plus de 19 mètres à la corniche du toit. Ce projet de transformation permet également de rénover énergétiquement cette petite tour et ainsi de répondre aux critères de la loi vaudoise sur l'énergie par une isolation intérieure. Les 20% d'électricité renouvelable, exigé pour une transformation lourde de ce type, sont largement assurés par la centrale solaire de 21 kW installée par SI-REN en 2024 sur le toit plat du bâtiment.



Coupe A



Deuxième étage

Le budget de cette transformation a été évalué à ce stade à plus ou moins 15%. A sa valeur haute, il se répartit ainsi :

	En kCHF
Démolition	93
Energie	18
Gros œuvre	512
Installation électrique	106
Chauffage/ventilation	57
Installation sanitaire	13
Installations intérieurs	218
Divers et imprévu	69
Honoraires	291
Autorisations et taxes	18
Intérêts intercalaires	15
Total	1'410

Le coût du mobilier est également demandé par le préavis et se monte à CHF 90'000.- pour 50 places de travail.

7. Impact sur le développement durable

Ce préavis permettra de sécuriser la fourniture de chaleur du chauffage à distance qui sera entièrement renouvelable et de récupération d'ici 2035 et ainsi participer à l'atteinte des objectifs du Plan climat pour la décarbonation du chauffage des bâtiments. La remise à niveau de la régulation des chaudières et le remplacement des auxiliaires, notamment les pompes, par des modèles plus efficaces, contribuera à réduire la consommation d'électricité du site. La transformation de surface industrielle pour la création de nouvelles places de travail sur le site est également une mesure durable et exemplaire de réutilisation, densification dans des volumes existants et participe à la rénovation énergétique des bâtiments de l'administration.

8. Impact sur l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap

Les trois premiers étages qui seront créés dans la tour bénéficieront d'un accès par l'ascenseur du bâtiment principal et seront donc accessibles pour les personnes à mobilité réduite, tout comme le rez-de-chaussée.

9. Aspects financiers

9.1 Incidences sur le budget d'investissement

Le crédit d'investissement de CHF 15'470'000.- portant sur la production de chaleur, est placé au patrimoine financier. Il se répartit comme suit :

- CHF 2'590'000.- pour la remise en conformité du réseau électrique d'alimentation de la centrale de production de chaleur y compris l'achat et le raccordement d'une génératrice électrique de secours moyenne tension. Le rachat des postes MT/BT au gestionnaire de réseau de distribution (GRD) pour permettre à l'usine de devenir un client moyenne tension est également inclus ;
- CHF 5'181'000.- pour la rénovation du câblage, le remplacement des organes obsolète et leur raccordement, y compris le renouvellement de automates devenus obsolètes (plus de cartes de remplacement disponibles) sur cinq ans pour un montant estimé à CHF 2'600'000.-, permettant d'assurer à terme une exploitation à distance, sans surveillance permanente sur site par rotation du personnel en trois fois huit ;
- CHF 5'699'000.- pour les travaux de remplacement intégral des régulations des chaudières n° 1, n° 3 et n° 5, obsolètes et la mise aux normes de la chaudière, n° 3

selon l'OPAir. Le remplacement de certains auxiliaires par les des équipements plus récents et plus efficaces est également inclus ;

- CHF 2'000'000.- pour l'achat de deux unités de production mobile de 5 MW chacune afin de sécuriser la production de chaleur en cas d'avarie sur le réseau dans les zones critiques sans autres solutions de production.

Par nature, ce crédit se répartit comme suit :

- CHF 14'000'000.- de matériel et de prestations de tiers ;
- CHF 1'000'000.- de main-d'œuvre interne ;
- CHF 470'000.- d'intérêts intercalaires.

L'échelonnement des dépenses est le suivant :

(en milliers de CHF)	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	Total
Dépenses d'investissements	1'100	7'350	900	2'020	900	1'200	2'000	15'470
Total net	1'100	7'350	900	2'020	900	1'200	2'000	15'470

Le crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'500'000.- pour la transformation de la tour de Pierre-de-Plan 4 en surfaces de bureau se répartit comme suit :

- CHF 1'395'000.- pour la création de quatre étages et l'isolation thermique du bâtiment ;
- CHF 15'000.- pour les intérêts intercalaires
- CHF 90'000.- pour l'équipement en mobilier de 50 places de travail.

L'échelonnement des dépenses est le suivant :

(en milliers de CHF)	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	Total
Dépenses d'investissement	380	1'120						1'500
Total net	380	1'120	0	0	0	0	0	1'500

Ce projet ne figure pas au plan des investissements.

9.2 Incidences sur le budget de fonctionnement

Pour le tableau ci-dessous, on a estimé pour les investissements pour la sécurisation de la production de chaleur que la durée d'amortissement était de 25 ans et dix ans pour les unités de production mobile. Les investissements pour le bâtiment et le mobilier sont eux amortis respectivement sur 30 ans et dix ans. Le taux d'intérêt appliqué aux SIL, direction commercialisée, est de 2%. Les charges d'amortissements et d'intérêts indiqués dans le tableau sont théoriques. Comptablement, les SIL calculent et enregistrent les charges d'intérêts et d'amortissements en fonction des dépenses réelles.

L'ensemble de ces coûts seront intégrés dans la tarification des SIL.

Les coûts de main-d'œuvre interne et d'intérêts intercalaires facturés au crédit d'investissement sont comptabilisés en recette dans le budget de fonctionnement.

	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Personnel suppl. (en EPT)							
(en milliers de CHF)							
Charges de personnel							0
Charges d'exploitation							0
Charges d'intérêts		187	187	187	187	187	935
Amortissements		795	795	795	795	795	3'975
Total charges suppl.	0	982	982	982	982	982	4'910
Main-d'œuvre interne et intérêts intercal. facturés au crédit d'invest.	-131	-578	-97	-220	-97	-129	-1'252
Revenus	131	-404	-885	-762	-885	-853	-3'658
Total net	0	0	0	0	0	0	0

10. Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2025 / 20 de la Municipalité, du 26 juin 2025 ;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer un crédit du patrimoine financier de CHF 15'470'000.-, y compris coût de main-d'œuvre interne et intérêts intercalaires, pour financer la mise en conformité du réseau électrique MT/BT de la centrale de production de chaleur de Pierre-de-Plan, y compris achat et raccordement d'une génératrice de secours, la rénovation des installations électriques et d'automations (contrôle commande) liées à la distribution et à la production de chaleur, la mise en conformité et à niveau de trois unités de production de chaleur de l'usine et l'achat de deux unités mobiles de production de chaleur ;
2. d'autoriser la Municipalité à calculer et enregistrer en fonction des dépenses réelles les charges d'intérêts et d'amortissements relatives à la charge d'investissement de ces crédits sur les rubriques 390, respectivement 330 des Services industriels ;
3. d'allouer un crédit du patrimoine administratif de CHF 1'500'000.-, y compris intérêts intercalaires et mobilier, pour la transformation de la tour de Pierre-de-Plan 4 en surfaces de bureau sur quatre étages permettant la création de 50 places de travail ;
4. d'autoriser la Municipalité à calculer et enregistrer en fonction des dépenses réelles les charges d'intérêts et d'amortissements relatives à la charge d'investissement de ces crédits sur les rubriques 390, respectivement 331 des Services industriels.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod

Le secrétaire
Simon Affolter